



HAL
open science

La République et le nombre : Pascal penseur de la pluralité

Laurent Thirouin

► **To cite this version:**

Laurent Thirouin. La République et le nombre : Pascal penseur de la pluralité. Chroniques de Port-Royal : bulletin de la Société des amis de Port-Royal, 2018, Port-Royal et la République : 1940-1629 ?, 68, pp.217-236. halshs-02335383

HAL Id: halshs-02335383

<https://shs.hal.science/halshs-02335383>

Submitted on 28 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA RÉPUBLIQUE ET LE NOMBRE : PASCAL PENSEUR DE LA PLURALITÉ

Par Laurent THIROUIN

« Pourquoi suit-on la pluralité ? » demande Pascal dans les *Pensées*. « Est-ce à cause qu'ils ont plus de raison ? Non, mais plus de force ¹. »

Tous les termes du débat sont dans cette réflexion lapidaire : le nombre, la raison, la force. La grammaire est ici un peu malmenée. Qui est le *ils* ? Comprenons : ce pluriel latent, qui se cache dans l'idée de pluralité. Et pourquoi ce *ils* est-il distingué du *on*, qui « suit la pluralité » ? Mais surtout, que signifie *suivre la pluralité* ? Dès le XIX^e siècle, cette expression avait cessé d'être transparente. Havet, en 1852, juge nécessaire d'introduire une note : « Nous disons aujourd'hui la *majorité* ². »

Une chose est à peu près sûre : une telle remarque relève du champ politique. Dans les papiers laissés par Pascal, il y avait matière à un chapitre politique, que les premiers éditeurs, semble-t-il, avaient même envisagé d'introduire dans l'ouvrage des *Pensées*. C'est en tout cas ce que laissent entendre les cahiers Vallant ³. La prudence aura prévalu, ou plus vraisemblablement un souci d'homogénéité. Que viendraient faire ces considérations sur le gouvernement de la cité dans un livre à tonalité essentiellement religieuse, ou spirituelle ⁴ ?

Mais pour nous qui lisons aujourd'hui les brouillons de Pascal dans l'organisation laissée par l'auteur, le moment *politique* des *Pensées* saute aux yeux. Il est indéniablement celui de la liasse « raison des effets ». Et dans ces passages revient avec une certaine insistance la notion de *pluralité*. Deux questions s'imposent aussitôt : 1/ qu'est-ce exactement que la pluralité ? 2/ peut-on en faire un critère politique ?

1. B. Pascal, *Pensées*, éd. Ph. Sellier, fr. 589.

2. B. Pascal, *Pensées de Pascal...*, éd. E. Havet, 1852 ; art. V, § 4. L'éditeur ajoute encore cet éclaircissement grammatical, pour résoudre l'anacoluthie : « *Ils*, c'est la pluralité, ceux qui la composent. »

3. Et plus particulièrement le 2^e cahier Vallant, transcrit et analysé par Marie Pérouse (*L'Invention des Pensées de Pascal*. Champion, 2009, p. 460, pour la transcription, et 47).

4. Sur cette hypothèse, logique plus qu'idéologique, voir encore *ibid.*, p. 250 et suiv.

QU'EST-CE QUE LA PLURALITÉ ?

Un des textes de la liasse « raison des effets » semblait originellement conçu comme un développement spécifique sur la *pluralité*. C'est ce que donne à penser l'amorce de titre qui figure sur le brouillon – « La p. » – que l'on interprète assez naturellement comme « la pluralité ». La pensée commence par une déclaration très générale, universelle même : « Les seules règles universelles sont les lois du pays aux choses ordinaires, et la pluralité aux autres ⁵. »

Deux cas sont ici distingués : les choses ordinaires, et les autres (les choses extraordinaires donc). À chacun de ces cas correspond une règle universelle. Comprenons : un principe de droit abstrait et général, indépendant de toutes ses réalisations conjoncturelles. Ce principe universel est ainsi double : les lois du pays (quelles qu'elles soient), ou la pluralité. Il y a cependant comme une hiérarchie latente entre ces deux règles. La loi vaut pour l'ordinaire, c'est-à-dire le prévisible, ce qui a pu être institué par avance. Mais faute d'une loi locale pour régir les comportements, il reste un principe supérieur, une *ultima ratio*. Telle est la fonction dévolue à la *pluralité*.

Une enquête lexicographique est indispensable. Pourquoi ce mot de « pluralité » ? Aujourd'hui, quand on ne se laisse pas déconcerter par le terme, on se satisfait d'une traduction et de l'équivalence généralement proposée. *Pluralité* : ancien mot pour signifier ce que l'on dénomme désormais *majorité*. L'opération est peut-être un peu rapide.

Dans le *Dictionnaire de l'Académie* (1694), on trouve notre mot à l'entrée « élire » :

ÉLIRE – Choisir, prendre par préférence. Il se dit principalement des personnes. *Élire au sort ; élire à la pluralité des voix ; élire un Pape, un Roi, un Empereur ; élire le plus digne ; élire un Magistrat ; élire un tuteur ; ceux que Dieu a élus* ⁶.

La pluralité est donc bien un mode d'élection. On parlera de la pluralité des voix, pour désigner les voix les plus nombreuses. Rappelons que, dans la langue classique, et comme il apparaît bien dans notre article de dictionnaire, *élire* est un strict synonyme de *choisir*. On peut élire au sort, ou élire par une simple décision individuelle, comme on élit un domicile,

5. Fr.116.

6. *Le Dictionnaire de l'Académie française dédié au Roi*, [1^{re} éd.], Paris, Coignard (Veuve Jean-Baptiste), Coignard (Jean-Baptiste), 1694.

ou encore une sépulture. Ce sont les deux exemples que prend ensuite l'Académie. Qu'en est-il donc de la *pluralité* elle-même ? Le même *Dictionnaire de l'Académie* lui consacre un assez long article, sous l'entête de l'adverbe *plus* :

PLURALITÉ – s. f. comparatif. Plus grande quantité, plus grand nombre. *La pluralité des suffrages, décider quelque chose à la pluralité des voix ; la pluralité des avis, des opinions fut pour lui.* En ce sens il n'a guère d'usage, qu'étant joint avec les mots de *suffrages, voix, avis, opinions, sentiments*, et autres semblables.

Il s'emploie aussi quelquefois au positif, et alors il signifie, *Multiplieité*. En ce sens on dit, *Pluralité de Seigneurs, de Maîtres n'est pas bonne*.

On dit *Pluralité de bénéfices*, pour dire, Possession de plusieurs bénéfices par une même personne. *La pluralité des bénéfices à charge d'âmes est condamnée par les Canons, la pluralité des bénéfices simples n'est pas défendue.*

Le terme est un substantif abstrait, exprimant une qualité : le fait d'être plus, la supériorité numérique. Il implique comparaison, quoiqu'il s'emploie parfois *au positif*⁷, dans un usage appelé à l'emporter. Dès lors que l'on est plus, on fait preuve de pluralité. Quant à la notion de *majorité*, autre comparatif abstrait, elle est réservée à l'âge.

MAJORITÉ – subst. fém. Âge de celui qui a droit d'avoir l'administration de son bien. Il a atteint l'âge de majorité. Il a contracté en pleine majorité. On fit une belle cavalcade à la majorité du Roi. Dans quelques Coutumes on a appelé majorité, le droit d'aïnesse⁸.

Il s'agit là encore de la substantivation d'un comparatif, mais portant cette fois sur la grandeur. Ce n'est qu'en 1835, pour sa 6^e édition, que le *Dictionnaire de l'Académie* introduit l'acception politique, laquelle prend d'ailleurs aussitôt le pas sur les autres acceptions. On parlera dorénavant de majorité pour désigner la supériorité numérique d'un parti, d'une opinion, d'un candidat.

7. C'est-à-dire sans dimension comparative. Il y a trois degrés de comparaison en français, selon la terminologie des grammaires du XVII^e siècle : le positif, le comparatif, le superlatif. (« Positif : *terme de Grammaire*. Adjectif qui reçoit plus, ou très devant soi, en Français. » Richelet, *Dictionnaire français*, 1680).

8. A. Furetière, *Dictionnaire universel*, 1690. Le lexicographe ajoute une seconde acception, annexe : « MAJORITÉ, signifie aussi la charge de Major. La Majorité d'Arras est vacante. On lui a donné la Majorité des Gardes. »

MAJORITÉ. s. f. La pluralité des votants, des suffrages, dans une assemblée délibérante, dans un corps politique; des individus, dans un pays, dans une nation. *Les questions se décident par la majorité des suffrages. La majorité des Français.*

Majorité absolue, Celle qui se compose de la moitié des voix, plus une; *Majorité relative*, Celle qui se forme simplement de la supériorité du nombre des voix obtenues par un des concurrents.

MAJORITÉ, signifie aussi absolument, Le parti qui, dans une assemblée, réunit ordinairement le plus grand nombre de suffrages. *Ce député est un membre de la majorité. Il vote toujours avec la majorité. Cette discussion a amené une division dans la majorité ordinaire de l'assemblée.*

MAJORITÉ, en Jurisprudence, signifie, L'état de celui qui est majeur. *Il a atteint l'âge de majorité, ou sa majorité. On remet cette affaire à la majorité du roi.*

MAJORITÉ, signifie aussi, La place de major. *Le roi lui donna la majorité de tel régiment. Aide-majorité.* Dans ce sens, il est vieux ⁹.

Littre s'insurge devant cette évolution lexicographique et commente : «Aujourd'hui, on dit presque exclusivement majorité, qui est l'anglais *majority*, provenu lui-même du français majorité, et détourné, dans cette langue, de son sens propre à celui de pluralité; nous avons donc eu tort d'abandonner notre mot ancien et excellent ¹⁰. » C'est donc un anglicisme, et pire encore, un anglicisme issu du français.

Que l'on ait eu tort ou non de suivre de la sorte les choix de la langue anglaise ¹¹, la chose est aujourd'hui réglée par l'usage. Le changement des termes n'est cependant jamais anodin, et ce passage d'un substantif à un autre pour désigner en apparence le même mécanisme politique mérite qu'on s'y arrête.

On n'en a plus conscience, évidemment, mais la notion de *majorité* a quelque chose d'euphémistique. Elle introduit subrepticement une idée qualitative, là où règne la pure loi du nombre. Le *majeur* est plus compétent, plus fiable que le *mineur*. La majorité est l'état de ce qui est plus grand, qui occupe plus de place, qui se rapproche le plus du corps social. La *major pars* se laisse percevoir comme la *sanior pars*. La majorité est une étape sur le chemin de l'unanimité. Elle peut être *qualifiée*, et même

9. *Dictionnaire de l'Académie française*, Firmin Didot frères, 1835 [6^e éd.].

10. E. Littré, *Dictionnaire de la langue française*, Hachette, 1863-1872, s. v. pluralité.

11. En fait une tendance du vocabulaire politique anglo-saxon, notamment américain, est de maintenir les deux termes de *plurality* et *majority*, pour désigner respectivement la majorité relative et la majorité absolue.

absolue. Ou, pour le dire autrement, elle est une unanimité encore balbutiante, inaboutie. La confiance faite au critère de la majorité peut donc s'accompagner d'une croyance en l'unité du groupe. La majorité n'est pas par définition fondée sur l'oppression. Il n'en va pas de même de la *pluralité*, qui implique confrontation. S'il y a des degrés dans la majorité, il n'y en a normalement pas dans la pluralité¹². On est *plus*, un point c'est tout, et on s'impose à ce titre.

L'idée de confrontation est intimement liée, chez Pascal, à la notion de pluralité. La pluralité est non seulement un état de supériorité numérique; elle se caractérise par une intolérance à toute forme d'écart. Il est assez logique en cela qu'elle fasse cause commune avec la médiocrité, c'est-à-dire la moyenne.

Pyrrhonisme. L'extrême esprit est accusé de folie, comme l'extrême défaut. Rien que la médiocrité n'est bon : c'est la pluralité qui a établi cela, et qui mord quiconque s'en échappe par quelque bout que ce soit. Je ne m'y obstinerai pas, je consens bien qu'on m'y mette, et me refuse d'être au bas bout, non pas parce qu'il est bas, mais parce qu'il est bout, car je refuserais de même qu'on me mît au haut. C'est sortir de l'humanité que de sortir du milieu.

La grandeur de l'âme humaine consiste à savoir s'y tenir. Tant s'en faut que la grandeur soit à en sortir qu'elle est à n'en point sortir¹³.

Si elle accède au statut de solution politique, la pluralité est d'abord une force, douée d'une certaine autonomie – qui prend sous la plume de Pascal comme une personnalité allégorique. Elle « établit » des accusations ou des approbations. Elle *mord*! La courbe qu'on connaît aujourd'hui comme celle de Gauss ne sera scientifiquement établie que bien plus tard, mais l'intuition suffit à comprendre que dans une distribution de résultats aléatoires, les extrêmes sont en infériorité numérique. L'extrême esprit et l'extrême défaut d'esprit sont ainsi brutalement et simultanément récusés comme écarts à la norme. Une telle assimilation entre le génie et l'idiot pourrait nous sembler abusive. Mais elle est un corollaire du nombre, et Pascal ne s'insurge pas, au contraire. Il accepte la pluralité comme principe d'organisation de la société. Il la reconnaît même comme *la meilleure voie*.

« La pluralité est la meilleure voie », proclame le fragment 119 – et Pascal assortit ce jugement de trois considérations : deux motifs (« [...] »

12. Même si, avant que le terme de *majorité* ne se substitue définitivement à celui de *pluralité*, on peut rencontrer les expressions de « pluralité absolue » ou « pluralité relative » (*Dictionnaire de l'Académie Française*, 8^e éd., 1932-1935).

13. Fr. 452.

parce qu'elle est visible [1] et qu'elle a la force pour se faire obéir [2] » ; et une objection (« Cependant c'est l'avis des moins habiles [3] »). Réunies dans la liasse « raison des effets » en une formulation particulièrement synthétique, ces trois observations guideront la suite de mon analyse.

PEUT-ON FAIRE DE LA PLURALITÉ UN CRITÈRE POLITIQUE ?

La *pluralité* possède ainsi deux qualités propres, de nature très différente, mais de même importance : [1] sa netteté, [2] sa force intrinsèque.

Elle est *visible*, souligne d'abord Pascal au fr. 119. Elle procure par là même un critère objectif, qui nous tire d'embarras, qui protège de l'affrontement. La première qualité d'une réalité numérique, c'est de permettre un dénombrement, et donc une comparaison objective.

Comptons ainsi les laquais ! L'opération, dans les *Pensées*, se fait en deux temps, c'est-à-dire en deux liasses. Une scène tout d'abord, à peine esquissée, et dont il nous incombe de trouver le sens : « Il a quatre laquais ¹⁴. » Au sein de la liasse « Vanité », cette remarque lapidaire marque le moment du scandale. À quoi tient donc la déférence sociale ? L'estime publique repose sur des motifs bien futiles ! Mais le scandale n'est que temporaire, car le surgissement d'une « raison des effets » apporte une justification à la déraison apparente : « On ne veut pas que j'honore un homme vêtu de brocatelle, et suivi de sept ou huit laquais. Et quoi, il me fera donner les étrivières, si je ne le salue ¹⁵. »

De « quatre », les laquais sont passés à « sept ou huit ». Mais dans les deux cas, ce décompte peut sembler un peu étrange et sibyllin. Les éditeurs de Port-Royal reconstituent toute la scène à partir des éléments parcellaires laissés par Pascal :

Que l'on a bien fait de distinguer les hommes par l'extérieur plutôt que par les qualités intérieures ! Qui passera de nous deux ? Qui cédera la place à l'autre ? Le moins habile ? Mais je suis aussi habile que lui. Il faudra se battre sur cela. Il a quatre laquais, et je n'en ai qu'un. Cela est visible ; il n'y a qu'à compter ; c'est à moi de céder ; et je suis un sot si je le conteste. Nous voilà en paix par ce moyen, ce qui est le plus grand des biens ¹⁶.

14. Fr. 53.

15. Fr. 123.

16. B. Pascal, *Pensées*, 1670, Chap. XXIX (« Pensées Morales »), p. 289.

Les bornes de la paraphrase sont allègrement franchies ! Mais les éditeurs de 1670 n'ont pas trahi la pensée de Pascal en se chargeant de la rédiger. Distinguer « par l'extérieur », c'est considérer l'habit (on y reviendra), ou le nombre des laquais. Ce dernier critère se caractérise par sa netteté, sa visibilité. « *Il n'y a qu'à compter.* » Le conflit de préséance devient une simple comparaison numérique, facile à trancher. Si l'on peut ramener une question politique à un problème arithmétique, on échappe à tous les embarras liés aux confrontations de qualités. Le nombre exclut tout souci qualitatif.

L'opposition essentielle est celle qui s'établit entre *l'extérieur* et les *qualités intérieures*. On retrouve la même argumentation dans la défense paradoxale de la monarchie (la succession dynastique par primogéniture) sous la plume de Pascal. La chose s'opère à nouveau en deux temps : le temps du scandale (« On ne choisit pas pour gouverner un vaisseau celui des voyageurs qui est de la meilleure maison ¹⁷. ») ; puis le surgissement de la raison des effets (les guerres « sont sûres, si on veut récompenser les mérites ¹⁸... »). Et c'est encore Pierre Nicole qui se charge d'explicitier la logique politique du raisonnement – dans une glose que, depuis l'édition Faugère ¹⁹, on intègre généralement aux *Pensées*.

Les choses du monde les plus déraisonnables deviennent les plus raisonnables à cause du dérèglement des hommes. Qu'y a-t-il de moins raisonnable que de choisir, pour gouverner un État, le premier fils d'une reine ? L'on ne choisit pas pour gouverner un bateau celui des voyageurs qui est de meilleure maison. Cette loi serait ridicule et injuste ; mais parce qu'ils le sont et le seront toujours, elle devient raisonnable et juste, car qui choisira-t-on ? Le plus vertueux et le plus habile ? Nous voilà incontinent aux mains, chacun prétend être ce plus vertueux et ce plus habile. *Attachons donc cette qualité à quelque chose d'incontestable. C'est le fils aîné du roi : cela est net, il n'y a point de dispute.* La raison ne peut mieux faire, car la guerre civile est le plus grand des maux ²⁰.

Nous percevons maintenant la logique des deux « règles universelles » définies précédemment : les lois du pays pour les choses ordinaires, la

17. Fr. 64 (liasse « Vanité »).

18. Fr. 128.

19. B. Pascal, *Pensées, fragments et lettres de Blaise Pascal*, éd. Faugère, 1844, t. I, p. 177. Ce texte est connu exclusivement par le 2^e cahier Vallant.

20. Fr. 786 – je souligne.

pluralité pour les autres ²¹. C'est un seul et même souci qui prévaut dans les deux cas, celui de la netteté.

Force. Pourquoi suit-on la pluralité ? Est-ce à cause qu'ils ont plus de raison ? Non, mais plus de force.

Pourquoi suit-on les anciennes lois et anciennes opinions ? Est-ce qu'elles sont les plus saines ? Non, mais elles sont uniques, et nous ôtent la racine de la diversité ²².

La validation des lois locales est indépendante de leur qualité. Il suffit qu'elles soient *uniques*, et de la sorte « nous ôtent la racine de la diversité ». Les deux principes complémentaires sont donc respectivement un principe d'unité, et un principe de pluralité. Chacun à sa manière procure une solution arithmétique, exempte d'ambiguïté et ne donnant pas lieu à débat.

Le critère de la force en revanche n'appartient qu'à la pluralité.

Dans le terme de pluralité, on entend aujourd'hui *diversité*. Originellement, et de façon très claire pour Pascal, il faut entendre *force*. Et même, pour l'auteur des *Pensées*, c'est la force par excellence, l'essence même de la force. L'idée de pluralité donne la définition la plus abstraite et la plus générale de la force : toute force est la résultante d'un nombre. Derrière toute force, si l'on remonte aux principes, on trouve le nombre.

Le nombre se manifeste parfois directement, dans sa logique brutalement quantitative (comme pour les laquais). Mais souvent aussi il est masqué sous d'autres apparences. Un travail auquel se livre volontiers Pascal dans les *Pensées* sera celui de dévoilement du nombre. On pourrait l'intituler : opération de conversion numérique de toute force.

Prenons le cas des inventeurs. Pascal estime que leurs travaux, comme leur personne, sont en butte à l'animosité et font l'objet d'un rejet social. Mais pourquoi cet antagonisme ?

C'est l'effet de la force, non de la coutume, car ceux qui sont capables d'inventer sont rares. Les plus forts en nombre ne veulent que suivre et refusent la gloire à ces inventeurs qui la cherchent par leurs inventions. Et s'ils s'obstinent à la vouloir obtenir et à mépriser ceux qui n'inventent pas, les autres leur donneront des noms ridicules, leur donneraient des coups de

21. Voir *supra*, et fr. 116.

22. Fr. 589.

bâton. Qu'on ne se pique donc pas de cette subtilité ou qu'on se contente en soi-même ²³.

L'inventeur introduit une nouveauté, et l'on pourrait penser, en cela, que son problème est de se heurter à la coutume. Mais Pascal, qui aime à souligner le poids de la coutume, écarte ici une telle explication. La figure de l'inventeur est pour lui une figure de solitude. Il est par définition l'isolé. Doublement en fait : d'un point de vue logique et d'un point de vue sociologique. Une invention, si elle est véritablement une invention, surgit comme un événement singulier, extraordinaire ²⁴. D'autre part, en tant que corporation, les inventeurs ne sauraient composer un groupe nombreux, car leur capacité n'est pas commune ; ils sont *rare*s, nous dit Pascal. Inversement, le désir de suivre, le suivisme, implique le nombre dans sa définition même : suivre, c'est être nombreux. L'issue est donc fatale. Présenté de la sorte, le conflit nous semble un peu étrange, mais on peut imaginer que Pascal l'a personnellement expérimenté, et que la leçon finale de résignation traduit sa propre résolution. Dans la liasse «raison des effets», en tout cas, cette résignation vaut amende honorable. La prétention de l'inventeur, qui s'exprime sur le mode de l'obstination («ils s'obstinent»), mérite les coups de bâton, car c'est une lutte inepte – vouée à l'échec – contre la force elle-même : le nombre. Les plus nombreux sont «*les plus forts en nombre*» : l'expression, parfaitement lexicalisée, exprime cette connexion structurelle entre la force et le nombre. Tout nombre est une force ; derrière toute force, il y a une supériorité numérique ²⁵.

Une autre question soulevée dans la liasse «raison des effets» est celle de l'élégance vestimentaire, qui impressionne le peuple, suscitant la raillerie des demi-habiles. On comprend la logique de réhabilitation de l'habit, au regard des préoccupations politiques de Pascal. L'habit a l'extériorité requise : il remplit bien l'objectif de «distinguer les hommes par le dehors» ²⁶, sans entrer dans la considération insoluble des qualités intérieures. Mais à nouveau, comme dans le cas précédent de l'inventeur, la raison de l'effet conduit à la mise en évidence d'un nombre. Le qualitatif (la coiffure, le rabat, le passement...) est en fait du quantitatif. La

23. Fr. 122.

24. «INVENTER, Produire par la force de son esprit quelque chose de nouveau.» «INVENTEUR, Qui a trouvé le premier quelque chose, quelque art, quelque science, quelque machine» (Furetière).

25. L'édition de Port-Royal explicite la logique : «ceux qui n'inventent point sont en plus grand nombre, et par conséquent les plus forts». (Chap. XXXI – «Pensées diverses», 1670, p. 326-327).

26. Fr. 134.

somptuosité du vêtement montre « qu'un grand nombre de gens travaillent pour soi... ».

Or ce n'est pas une simple superficie ni un simple harnais d'avoir plusieurs bras.

Plus on a de bras, plus on est fort. Être brave [= élégant], c'est montrer sa force ²⁷.

Derrière l'apparence pacifique et un peu futile d'une mise soignée, se cache la formule même de toute force, celle du nombre. Pascal suggère un décompte des bras. Et la multiplication de ces bras, pour un seul homme, justifie parfaitement la crainte respectueuse avec laquelle on le traite.

Si l'on veut un dernier exemple de ces réalités qui ne sont, pour Pascal que des prête-noms de la force (et à terme, du nombre), on peut considérer la puissance de l'opinion. Dans le fragment « imagination », Pascal s'est réjoui de ce titre italien qui couronnait l'opinion : *Dell'opinione regina del mondo* ²⁸. La raison des effets impose cependant de revenir sur ce sentiment. L'opinion n'est pas la reine du monde, mais le masque d'une royauté plus essentielle.

La force est la reine du monde, et non pas l'opinion. Mais l'opinion est celle qui use de la force.

C'est la force qui fait l'opinion. La mollesse est belle, selon notre opinion. Pourquoi ? Parce que qui voudra danser sur la corde sera seul. Et je ferai une cabale plus forte de gens qui diront que cela n'est pas beau ²⁹.

En tant que telle, l'opinion n'a aucune qualité pour s'imposer, pour *régner* comme elle le fait cependant sur le monde. Les philosophes ont coutume de s'élever contre ses prérogatives, de nous mettre en garde contre ses séductions. Mais elle n'est rien par elle-même : elle est le relais d'une force sous-jacente et essentielle, qui est encore celle du nombre. Elle domine en fait par la menace, qui est intrinsèquement la sienne, d'une « cabale ». Que faut-il entendre ici par *cabale* ? Non pas le caractère secret, ou complot, mais simplement associatif : la cabale est une réunion de

27. Fr. 129.

28. « Je voudrais de bon cœur voir le livre italien dont je ne connais que le titre, qui vaut lui seul bien des livres, *Dell'opinione regina del mondo*. J'y souscris sans le connaître, sauf le mal, s'il y en a. » (fr. 78).

29. Fr. 463.

personnes, un groupe ³⁰. Le cœur de la question est numérique, comme le prouve la situation peu enviable du danseur de corde. Ce personnage inattendu, dont on sait tout l'usage que fera Nietzsche dans *Zarathoustra*, a pour principal handicap sa solitude. « Qui voudra danser sur la corde sera *seul*. »

Et quand la force semble associée à un individu unique – par excellence, le Roi – il n'est pas difficile de mettre en lumière la puissance latente du nombre.

Dans le grand fragment consacré à notre notion, dont j'ai déjà souligné l'intention synthétique, une exception semble suspendre le règne indiscutable de la pluralité :

Les seules règles universelles sont les lois du pays aux choses ordinaires, et la *pluralité* aux autres. D'où vient cela ? De la force qui y est.

Et de là vient que les rois, qui ont la force d'ailleurs, ne suivent pas la *pluralité* de leurs ministres ³¹.

Y aurait-il donc, dans la sphère politique, une alternative à la pluralité, une force venue d'*ailleurs* ? Malgré les apparences, le roi n'est jamais seul. Quand la chose vient à se produire, « quand il est quelquefois seul et sans [ses] accompagnements » ³², cette solitude n'est qu'illusoire. Ses sujets ne séparent point « dans la pensée leur personne d'avec leur suite qu'on y voit d'ordinaire jointe ³³. » Le monde croit à « une force naturelle », c'est-à-dire une force qui lui appartiendrait intimement, qui serait son apanage et qui fait prononcer cette phrase naïve : « *Le caractère de la divinité est empreint sur son visage* » ³⁴. En réalité, la force du roi vient d'ailleurs : d'une concentration numérique qui l'emporte même sur la pluralité des ministres. Qu'il s'agisse des « troupes armées », « trompettes », « tambours », « légions » dont s'environnent les rois de France, ou des « quarante mille janissaires » (le nombre ici est donné) qui accompagnent le Grand Turc ³⁵,

30. « CABALE. Personnes qui sont d'intelligence pour faire réussir un dessein. [La cabale est forte, est puissante, est faible.] » (Richelet).

31. Fr. 116 (je souligne).

32. Fr. 59.

33. *Ibid.*

34. *Ibid.*

35. « C'est ainsi que nos rois n'ont pas recherché ces déguisements. Ils ne se sont pas masqués d'habits extraordinaires pour paraître tels, mais ils se sont accompagnés de gardes, de hallebardes. Ces troupes armées qui n'ont de mains et de force que pour eux, les trompettes et les tambours qui marchent au-devant et ces légions qui les environnent font trembler les plus fermes. Ils n'ont pas l'habit seulement, ils ont la force. Il faudrait avoir une raison bien

ils échappent à la loi commune de l'imagination, possédant la part essentielle, l'établissement par la force, dont on constate une fois encore qu'il est règne du nombre. La *pluralité* des ministres, dans l'enceinte feutrée du Conseil, n'est qu'une apparence de pluralité. Le plus grand nombre appartient indissolublement au roi. Il est en cela détenteur de la force, et « n'a que faire de l'imagination »³⁶.

On le voit : détenir la force équivaut donc toujours à composer un nombre – le plus grand nombre. La géométrie rencontre ici la politique. Et les politiques par excellence, les jésuites, ont bien compris que leur salut était dans le nombre. Dès la première lettre provinciale, la lecture politique du conflit que s'est proposée Pascal³⁷ met en évidence le mécanisme : le terme technique de « pouvoir prochain », de consonance théologique, est un artifice imaginé par les ennemis de Port-Royal, dans le seul but d'obtenir la force attachée au nombre.

Étant tous unis dans le dessein de perdre M. Arnauld, ils se sont avisés de s'accorder de ce terme de *prochain*, que les uns et les autres diraient ensemble, quoiqu'ils l'entendissent diversement, afin de parler un même langage, et que, par cette conformité apparente, ils pussent former un corps considérable, et composer le plus grand nombre, pour l'opprimer avec assurance. [...]

Quelle nécessité y a-t-il donc de le dire, puisqu'il n'a ni autorité, ni aucun sens de lui-même ? Vous êtes opiniâtre, me dirent-ils : vous le direz, ou vous serez hérétique, et M. Arnauld aussi, car nous sommes le plus grand nombre ; et, s'il est besoin, nous ferons venir tant de cordeliers que nous l'emporterons³⁸.

Comme il apparaît ironiquement sous la plume de Montalte, le débat prétendument théologique se réduit à une pure confrontation numérique, les notions abstraites en jeu n'étant que des stratagèmes pour constituer des groupes, pour « composer le plus grand nombre ».

C'est à la même analyse que conduit la parabole de la deuxième lettre, où les deux médecins (représentants respectivement des dominicains et des

épurée pour regarder comme un autre homme le Grand Seigneur environné, dans son superbe Sérail, de quarante mille janissaires» (fr. 78, «imagination»).

36. «Le chancelier est grave et revêtu d'ornements, car son poste est faux. Et non le roi : il a la force. Il n'a que faire de l'imagination. Les juges, médecins, etc. n'ont que l'imagination» (fr. 121, liasse «raison des effets»).

37. Comme le signale le sous-titre des *Provinciales* (à partir des éditions complètes) : *Lettres écrites par Louis de Montalte à un provincial de ses amis et aux RR. PP. Jésuites sur le sujet de la morale et de la politique de ces Pères* – je souligne.

38. B. Pascal, *Les Provinciales*, éd. L. Cognet et G. Ferreyrolles, Paris, Classiques Garnier, 2010, première lettre, p. 124 et 130.

molinistes) « se liguent contre le premier et le chassent honteusement, car ils étaient plus forts en nombre ³⁹. » Deux partis, de convictions contraires, trouvent dans un rassemblement factice la puissance à laquelle ils aspiraient : celle du nombre. Les dominicains s'unissent aux jésuites et « font par cette union le plus grand nombre ⁴⁰. »

Cette pluralité, pure dictature du nombre, ne produit qu'une apparence de conformité, incapable de jamais aboutir à l'unanimité. Or cette dernière seule est le véritable idéal, la marque notamment du corps mystique que constitue l'Église ⁴¹. La Société de Jésus fournit ainsi à Pascal une figure de l'uniformité factice, c'est-à-dire d'une exploitation du nombre à des fins politiques. Contrairement aux prescriptions de leur fondateur, saint Ignace, les jésuites entendent constituer une *troupe* suffisamment importante pour qu'elle puisse l'emporter sur ses adversaires de par son seul nombre ⁴². Le régime de la pluralité, dont ils donnent un parfait exemple, éloigne ainsi de l'idéal chrétien d'unanimité, tel qu'il est énoncé au début des Actes des Apôtres, où les premiers chrétiens nous sont montrés « tous d'un même cœur assidus à la prière (*perseverantes unianimiter*) » ⁴³. Mais la pluralité n'en a cure. Son avantage est celui de la force et de la netteté, qui suffisent à assurer sa validité de critère politique.

Solution fonctionnellement satisfaisante, parfaite même, la pluralité ne revendique aucune forme d'intelligence des situations. Est-ce à dire qu'elle en soit structurellement dépourvue, que ce défaut lui soit inhérent ? Rien ne le requiert a priori dans les arguments de Pascal que nous venons d'exposer. Mais le même fragment 119, qui nous sert de guide, après avoir expliqué pourquoi la pluralité est la *meilleure voie*, ébranle aussitôt cette favorable appréciation, en ajoutant que c'est *l'avis des moins habiles*. Cette addition désobligeante est-elle l'indice d'un embarras ?

39. Deuxième lettre provinciale, *loc. cit.*, p. 143.

40. *Ibid.*, p. 142.

41. Sur les imitations frauduleuses de cette unanimité, voir les analyses d'Alberto Frigo (*L'Esprit du corps : la doctrine pascalienne de l'amour*, Paris, Vrin, 2016). Le front jésuite ne saurait constituer un des paradigmes de l'unité, mais une « conformité stratégique, provisoire et extrinsèque, telle que celle imposée uniquement par la présence d'un ennemi commun. [...] Uniformité apparente, qui n'est qu'une parodie grotesque de la véritable unanimité » (p. 186-187).

42. Sur la trahison des intuitions fondatrices de saint Ignace, et la lecture par Pascal des *Constitutions* de la Société de Jésus (fr. 789), voir A. Frigo, *op. cit.*, p. 188.

43. Actes 1, 14. Voir A. Frigo, *op. cit.*, p. 183.

Y A-T-IL UNE INTELLIGENCE DU NOMBRE ?

Deux jugent-ils, et surtout décident-ils mieux qu'un seul ? Une réponse affirmative à cette question caractérise l'argument que l'on trouve aujourd'hui dans la littérature politique sous le nom d'*argument épistémique*. Il vise essentiellement à défendre le scrutin majoritaire en raison d'une compétence spécifique du nombre pour atteindre la vérité⁴⁴. Sur ce point, Pascal professe un scepticisme qui semble largement partagé à son époque.

Montaigne fait figure de référence commune. Dans un de ses derniers *essais*, il a sur notre question quelques formules tranchantes, dont l'écho se fait entendre dans les *Pensées*. Considérant la fragilité des témoignages et la crédulité générale, il s'écrie ainsi : « Il y a du malheur d'en être là que la meilleure touche de la vérité ce soit la multitude des croyants, en une *presse* où les fous surpassent de tant les sages en nombre⁴⁵. »

La prise en compte du nombre pour déterminer la vérité apparaît à l'auteur des *Essais* comme un signe du malheur des temps. Évaluer une croyance par la multitude de ceux qui la partagent, c'est choisir le critère (la pierre de touche) le plus inepte. La multitude, le nombre, la presse sont autant de vocables pour désigner une catastrophe épistémologique. Pascal retrouve les mêmes accents, et surenchérit, dans un grand texte qu'il intitule « l'autorité »⁴⁶ : « Ils se cachent dans la presse », « ils appellent le nombre à leur secours »... Toutes ses expressions, directement inspirées par Montaigne, ajoutent à l'idée de force (intimement associée au nombre) le constat d'une faiblesse originelle. La force du nombre est là pour compenser l'inanité des éléments qui, pris individuellement, ont besoin de se cacher, de se dérober. Le nombre vient au secours de la faiblesse. Aux termes repris de Montaigne, Pascal ajoute un dernier mot, évocateur et concret : celui de « tumulte ». On ne peut mieux résumer cette conjonction de la force et de la confusion⁴⁷, de l'incompétence, que constitue la loi du nombre au regard de Pascal. Le tumulte est sans doute un corollaire de la pluralité.

Cette série de remarques ouvre dans les *Pensées* un dossier entièrement consacré à l'autorité. C'est le titre que Philippe Sellier a donné à cet

44. Sur cette ligne de pensée, voir, par exemple, H. Landemore, « Democratic Reason : the Mechanisms of Collective Intelligence in Politics », dans H. Landemore et J. Elster (dir.), *Collective Wisdom : Principles and Mechanisms*. Cambridge, Cambridge University Press, 2012.

45. M. de Montaigne, *Essais*, III, 11, « Des boiteux », éd. Villey, p. 1028 – je souligne.

46. Il s'agit du fr. 672, dont G. Ferreyrolles, dans ses notes à l'édition Sellier, souligne la proximité avec l'essai de Montaigne.

47. « TUMULTE – Confusion causée par une multitude de gens sans ordre et sans discipline » (Furetière).

ensemble, florilège de citations latines glanées à la lecture des *Essais*⁴⁸. Les expressions, les thèses sont inspirées de Montaigne. Parmi toutes les citations reprises aux *Essais*, on lit par exemple, d'après Cicéron, qu'une chose louable cesse de l'être, si la multitude lui apporte son approbation⁴⁹. L'écrivain latin était bien moins catégorique, mais cité par Montaigne, le passage du *De Finibus* confirme le mépris dû à toute opinion majoritaire. On est loin en tout cas de l'équilibre ménagé autrefois par la *Préface sur le Traité du vide*, soucieuse de répartir logiquement les rôles respectifs de l'autorité, de l'expérience et du raisonnement. Dans le fragment 672 des *Pensées*, tous les arguments sont à charge contre l'autorité. Mais c'est peut-être que la notion a légèrement changé de sens. L'autorité est conçue ici comme une autre forme de la pluralité : sa version « temporelle ». Dans le même passage des *Boiteux*, Montaigne raillait « l'autorité du nombre et ancienneté des témoignages ». On comprend que les deux phénomènes aillent de pair. Les années qui passent accroissent mécaniquement le nombre des opinions répétées et reproduites. Et Montaigne de conclure, dans une formule restée célèbre : « Pour moi, de ce que je n'en croirais pas un, je n'en croirais pas cent un, et ne juge pas les opinions par les ans⁵⁰. »

Le grand texte sur l'autorité aboutit tout naturellement à une mise en garde contre « le consentement général ». Quel critère est-ce donc, qui fait dépendre la vérité d'une condition aussi aléatoire ? Et « si les hommes étaient péris ? », objecte Pascal. À ce consentement inepte, qui n'est rien d'autre que le simple enregistrement du nombre, le philosophe oppose « le consentement de vous à vous-même et la voix constante de votre raison »⁵¹. On n'est guère loin de Descartes et de son doute méthodique. Nulle surprise donc à retrouver dans le *Discours de la méthode* notre terme de pluralité, et dans un emploi qui n'est pas plus favorable. Après avoir évoqué sa première tentation de docilité, un désir modeste d'accepter le savoir partagé, Descartes détaille l'impossibilité de la chose. Comment se ranger à des jugements si disparates ? Toutes les opinions se contredisent, dans l'espace comme dans le temps, et les rares moments où elles se rencontrent, marquent encore davantage leur inanité :

48. Dans son édition électronique, Dominique Descotes choisit, pour sa part, d'intituler le dossier : « règle de la créance » – expression récurrente dans le fr. 672.

49. « *Si quando turpe non sit, tamen non est non turpe quum id a multitudine laudetur.* » (fr. 675) L'exemplaire des *Essais* de Pascal (éd. 1652) porte la traduction suivante : « Si la chose n'est laide par elle-même, cela néanmoins n'est pas sans laideur, que le vulgaire la loue. » (p. 460).

50. M. de Montaigne, *loc. cit.*

51. Fr. 672.

La *pluralité des voix* n'est pas une preuve qui vaille rien, pour les vérités un peu malaisées à découvrir, à cause qu'il est bien plus vraisemblable qu'un homme seul les ait rencontrées que tout un peuple ; je ne pouvais choisir personne dont les opinions me semblassent devoir être préférées à celles des autres, et je me trouvai comme contraint d'entreprendre moi-même de me conduire ⁵².

C'est peut-être là l'énoncé le plus ferme contre l'argument épistémique. Il se développe en deux temps : 1/ la pluralité des voix n'est pas un argument en soi ; elle ne prouve rien. 2/ Mais plus grave, si la question débattue concerne des vérités malaisées, la pluralité devient un indice d'erreur, car la conformité d'un grand nombre d'opinions sur un point difficile d'accès signale selon toute vraisemblance l'erreur.

Toute l'expérience de Pascal, autant dans ses activités scientifiques que polémiques, l'a conduit à disqualifier la voix du nombre, et à vérifier l'inquiétude de Montaigne et Descartes. Quand il est question d'examiner l'horreur du vide prêtée à la nature, il lui faut affronter une quasi-unanimité. «Le consentement universel des peuples», «la foule des philosophes», sont ainsi les garants d'une erreur scientifique que Pascal devra mettre toute son énergie à détruire. Plus on s'approche de la vérité, plus on touche à la solitude :

Le consentement universel des peuples et la foule des philosophes concourent à l'établissement de ce principe, que la nature souffrirait plutôt sa destruction propre que le moindre espace vide. Quelques esprits des plus élevés en ont pris un plus modéré : car encore qu'ils aient cru que la nature a de l'horreur pour le vide, ils ont néanmoins estimé que cette répugnance avait des limites, et qu'elle pouvait être surmontée par quelque violence ; mais il ne s'est encore trouvé personne qui ait avancé ce troisième : que la nature n'a aucune répugnance pour le vide, qu'elle ne fait aucun effort pour l'éviter, et qu'elle l'admet sans peine et sans résistance ⁵³.

La foule s'acharne à défendre l'erreur ; quelques esprits élevés ébranlent la maxime trompeuse ; mais l'inventeur de la vérité ne trouve aucun compagnon. De là à penser que la multitude des compagnons est

52. R. Descartes, *Discours de la Méthode*, éd. Alquié, *Œuvres philosophiques*, Paris, Classiques Garnier, 1988, t. II, p. 583 – je souligne.

53. B. Pascal, *Récit de la grande expérience de l'équilibre des liqueurs*, dans *Œuvres complètes*, éd. J. Mesnard, Paris, Desclée De Brouwer, 1964-1992, t. II, p. 688 – je souligne.

un indice d'erreur, il n'y a qu'un pas, que Pascal n'hésite visiblement pas à franchir.

La polémique des *Provinciales* n'a pu que renforcer dans son esprit cette assimilation de l'incompétence et du nombre. Les casuistes, on l'a déjà remarqué, se caractérisent par leur multitude. Ils viennent toujours en foule, pour composer une force. Les *Provinciales* les évoquent en permanence sur le mode de l'accumulation. Ils se reproduisent (au sens intellectuel du terme), se répètent, se prêtent la main. Le nombre appartient à leur identité. Mais de ce nombre, les *Pensées* tirent un jugement radical : « Leur grand nombre, loin de marquer leur perfection, marque le contraire ⁵⁴. » Sur quoi repose une telle assimilation entre nombre et imperfection ? À suivre le même fragment, intitulé « casuistes », la logique tient à la nature même de la pensée. La pensée est un exercice solitaire, et surtout tacite. Les casuistes sont, pour Pascal, « Gens qui s'accoutument à mal parler et à mal penser ⁵⁵. » C'est-à-dire que l'inflation de leur parole nourrit la dégradation de leur pensée. Plus ils sont nombreux, plus ils parlent ; plus ils parlent, moins ils pensent ; plus ils sont nombreux, moins ils pensent.

Le premier écrit des curés de Paris le confirme, qui présente l'essor des casuistes comme une pullulation.

Ces opinions accommodantes [...] se fortifièrent peu à peu par le *nombre* des sectateurs, dont les maximes relâchées ne manquent jamais : de sorte qu'ayant déjà formé un corps considérable de casuistes qui les soutenaient, les ministres de l'Église, craignant de choquer *ce grand nombre*, et espérant que la douceur et la raison seraient capables de ramener ces personnes égarées, supportèrent ces désordres avec une patience qui a paru par l'événement, non seulement inutile, mais dommageable ⁵⁶.

Le nombre des volumes de casuistique produit une sorte d'accablement – une monstruosité.

Ils ont tant écrit en peu de temps, que l'Église gémit aujourd'hui sous cette monstrueuse charge de volumes. La licence de leurs opinions [...] s'est accrue avec le nombre de leurs livres ⁵⁷...

54. Fr. 611.

55. *Ibid.*

56. B. Pascal, *Factum pour les Curés de Paris...*, dans *Les Provinciales*, *op. cit.*, p. 519 – je souligne.

57. *Ibid.*

Nicole complète ces considérations par une remarque d'ordre psychologique, en conclusion de sa longue *Dissertation théologique sur la probabilité* qui sert de note à la cinquième *Provinciale*. Le titre de la section résume bien le propos : « Que les casuistes n'ont pas plus d'autorité pour avoir beaucoup écrit ; mais qu'au contraire ils en ont moins ⁵⁸. » L'abondance de leur production pourrait impressionner des lecteurs naïfs, qui auraient tout lieu d'y voir un signe de capacité. Mais l'obscurité des matières concernées et leur complexité interdisent, selon Nicole, de tirer une telle conséquence. La difficulté d'une matière réduit le nombre de ceux qui s'estiment assez compétents pour la traiter. Ainsi « l'Église avait été florissante pendant quinze siècles avant qu'on eût vu naître cette multitude de casuistes. Bellarmin, qui a fait un catalogue des auteurs ecclésiastiques, ne compte depuis le commencement de l'Église jusqu'en 1650 que douze casuistes, dans cette longue suite d'années ⁵⁹. » La multiplication des experts atteste leur immodestie et leur incompétence ⁶⁰. Dès lors que l'on a perdu le sens de la difficulté, on s'emplit d'une témérité intellectuelle qui vous pousse d'autant plus à écrire que la compétence vous fait défaut. Le nombre devient de la sorte une marque de la mauvaise qualité.

À tous ces arguments, la méditation de Pascal en ajoute enfin un dernier, de nature plus morale – ultime accusation contre la pluralité : le nombre a partie liée avec l'orgueil. « L'humilité d'un seul fait l'orgueil de plusieurs ⁶¹. » Cette remarque, en conclusion du fragment « casuistes », pourrait sembler obscure, mais le contexte nous invite à l'appliquer aux membres de la Compagnie. Une association de personnalités, humbles sans doute pour une bonne part, constitue un groupe orgueilleux. *Plusieurs*, c'est-à-dire une pluralité, ne peuvent échapper au sentiment de leur puissance, et de la gloire qui doit en découler. La Société de Jésus aura ainsi été à la fois affermie et pervertie par la pluralité.

58. *Les Provinciales... avec les notes de Guillaume Wendrock* [i.e. Pierre Nicole], [s.l.], 1699, trad. Joncoux, t. I, p. 415 (Section vi, § III).

59. *Ibid.*

60. « Il ne faut pas croire, que ce soit par un effet du hasard, qu'il y ait eu si peu de ces auteurs. Mais c'est qu'on a toujours regardé comme une chose très périlleuse, et où il était facile de faire des fautes, que de traiter du fond du cœur de l'homme, de l'énormité des crimes, de la distinction des péchés mortels et des péchés véniels, de la qualité et de la mesure de la pénitence qu'on doit imposer, et que l'on a cru que l'on avait besoin, pour le faire comme il faut, d'une grande circonspection et d'une prudence presque divine, qui se rencontre en très peu de personnes, toutes ces difficultés ont fait juger aux anciens, qui avaient beaucoup plus de piété et de lumière que nous, que c'était assez d'établir des principes généraux de morale : et il s'en est trouvé très peu qui aient voulu entreprendre d'expliquer toute la morale entière. » (*ibid.*, p. 415-416).

61. Fr. 611.

Deux idées, indissociables pour nous de la notion de démocratie, restent totalement absentes de ce terme de *pluralité*, dans l'acception politique qui est celle de Pascal et de son époque.

Un régime démocratique est celui qui prend acte de la diversité des citoyens, et qui essaye d'organiser leurs divergences. Autrement dit, il donne existence au pluralisme ; il sera d'autant plus démocratique que ce pluralisme des opinions n'est pas écrasé par la décision politique.

Le mot de *pluralisme* n'est pas connu de Littré. Le dictionnaire *TLF* date son apparition de 1895, et dans un sens d'abord exclusivement philosophique (en opposition au monisme et au dualisme). Le pluralisme est une idée du *xx^e* siècle. Malgré la proximité phonétique et étymologique, il ne faut pas se laisser abuser : la *pluralité* de Pascal n'a rien à voir avec le pluralisme. Elle en est même l'exact opposé. La pluralité ne supporte pas le moindre écart et sanctionne toute déviation : elle mord ! Et les coups de bâton qu'elle réserve aux inventeurs sont symboliques de cette intolérance. La pluralité dissipe toute forme de pluralisme.

Une seconde idée à laquelle il faut renoncer est celle de représentativité. Un régime démocratique est celui qui veille à la représentativité du corps social par ceux qui assument le pouvoir. Mais la pluralité n'a aucun souci de représentativité. C'est là encore un terme anachronique. L'adjectif « représentatif », dans son acception politique, ne fait son apparition qu'avec la sixième édition du *Dictionnaire de l'Académie*, en 1835. On parlera désormais de *gouvernement*, de *système représentatif*, et bien entendu d'*assemblée représentative*. La représentation politique existe à l'époque de Pascal, mais elle ne vaut guère que d'individu à individu – dans la mesure où une personne peut être représentée par une autre personne ⁶². Le terme classique est celui de députation. Mais si le député peut être élu aussi bien que désigné, la *pluralité* ne sous-entend aucune députation.

Que reste-t-il donc dans cette pensée politique du nombre, développée par Pascal ? Une forme moderne de l'exercice de la force, et un consentement à cet exercice.

Pascal partage toutes les préventions de son époque à l'endroit de la pluralité : « c'est l'avis des moins habiles ». Nous verrions volontiers

62. « REPRÉSENTER, signifie aussi, Tenir la place de quelqu'un, avoir en main son autorité. Le pape *représente* Dieu sur la terre. Les ambassadeurs *représentent* le prince. Les magistrats *représentent* le roi. On dit aussi dans la cérémonie du sacre, un tel seigneur *représentait* le duc de Normandie, le comte de Champagne. On dit aussi dans les successions, qu'un petit-fils *représente* son père décédé pour venir à partage avec ses oncles à la succession d'un aïeul » (Furetière).

dans ce principe une conviction anti-démocratique. Mais là où l'auteur des *Pensées* se distingue, c'est que de cet opprobre jeté sur la pluralité, il ne tire aucune condamnation. À travers la notion politique de pluralité, s'opèrent conjointement une démythification et une validation du nombre. Pascal ne réprovoque pas la pluralité, représentant le règne de la force. Et dans cette acceptation, il y a plus qu'une résignation, mais la reconnaissance d'un ordre, à la fois efficace et inéluctable. La condamnation, on l'a vu, touche plutôt ceux qui s'obstineraient (c'est le terme récurrent) à soutenir leur position contre la pluralité.

Marque de grandeur et de misère, la pluralité, qui relève au premier chef de la raison des effets, reste une forme d'humiliation symbolique. S'en remettre à la pluralité, c'est reconnaître que l'on n'est pas apte à se gouverner selon la justice. On comprend que Pascal, aussitôt après l'avoir qualifiée de « meilleure voie », ait à cœur d'en exempter l'Église : « Il n'en est pas de même dans l'Église, car il y a une justice véritable et nulle violence ⁶³. »

Le mécanisme de la pluralité est emblématique de ce que Gérard Ferreyrolles intitule « un ordre punitif » ⁶⁴. Il s'agit là d'un ordre borné, comme le proclame avec une particulière solennité la péroraison de la douzième *Provinciale*, à laquelle renvoie ce même fragment 119. Le régime de la pluralité, qui est le règne de la force, « n'a qu'un cours borné par l'ordre de Dieu » ⁶⁵. C'est une solution politique qui nous rappelle en permanence que la solution n'est pas politique.

Le fragment 116, consacré à la pluralité et à un éloge corollaire de la force, s'achève sur une formule inattendue : « La Sagesse nous envoie ⁶⁶ à l'enfance. *Nisi efficiamini sicut parvuli.* » L'allusion ultime à la Sagesse est surprenante. Qui est cette Sagesse ? La citation latine de l'Évangile de Matthieu (*si vous ne vous transformez en de petits enfants*) nous autorise à l'identifier au Christ lui-même. Le Christ nous donne donc l'enfant pour modèle. Nous sommes invités de la sorte par Pascal à comparer la solution humaine (le choix de la force, et donc la justification de celle-ci) à la solution évangélique : le choix de l'enfance, c'est-à-dire, d'une certaine manière, de la faiblesse. Face à un mécanisme politique qui s'intitulera bientôt la majorité, le Christ propose un modèle déraisonnable : l'enfance est ainsi le symétrique et l'alternative de la pluralité.

63. Fr. 119 (liasse « raison des effets »).

64. G. Ferreyrolles, *Pascal et la raison du politique*, Paris, Presses universitaires de France, 1984, p. 103.

65. *Les Provinciales*, loc. cit., p. 348.

66. Et non Renvoie, comme le veut Ph. Sellier.